

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 57 (1919)  
**Heft:** 25

**Artikel:** Au Conteum vaudois  
**Autor:** Molles, R.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-214786>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 07.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## LE CONTEUR VAUDOIS

**Une figure originale du Lausanne d'il y a cent ans.**

**LE LIBRAIRE BENJAMIN CORBAZ**  
1786-1847

par G.-A. BRIDEL.

III

**M**ALGRÉ ce touchant plaidoyer, nous croyons savoir que le Conseil d'Etat n'accorda pas à Benjamin Corbaz l'autorisation sollicitée. Peut-être les difficultés qu'il avait rencontrées le poussèrent-ils à se consacrer de plus en plus à la partie intellectuelle de son activité professionnelle.

Quoiqu'il en soit, c'est, sauf erreur, sept ou huit ans après ce mémoire, soit vers 1824, que Corbaz acheta d'une demoiselle Descombes — l'une des dernières du nom à Lausanne et qui resta locataire du nouveau propriétaire jusque vers 1860 — la maison qui fait l'angle sud-ouest des rues Cité-Derrière et Derrière, face à l'ancien oratoire des mystiques, et qui porta tour à tour les numéros 30 de la Cité-devant, puis 27 de la Cité-Derrière.

C'est là qu'il installa son magasin, son *Dépôt Bibliographique*, comme il l'appela dès lors. L'épicerie et la distillerie ont, semble-t-il, battu en retraite. Corbaz ne négligeait rien pour tenir sa librairie au courant des nouveautés et il se rendait, dit-on, chaque année à Paris à pied pour s'approvisionner de nouveautés littéraires.

Il fit tant et si bien pour développer son commerce que le jour vint où il conçut le projet d'élargir ses vitrines et pour cela de remplacer les anciennes boutiques voûtées par des baies plus larges soutenues par un sommier métallique. C'était le premier qu'on eût vu à Lausanne, Corbaz en avait fait lui-même les plans et il eut quelque peine à trouver un entrepreneur disposé à effectuer le travail, c'était M. Sigismond Krieg ; encore Corbaz dut-il par convention le décharger de toute responsabilité en cas d'accident. Une vieille parente de M. Corbaz disait il y a quelques années à M. Louis Monnet, non sans émotion : « Ah ! je n'oublierai jamais notre frayeur quand nous dûmes coucher plusieurs nuits au-dessus des colles qui soutenaient la maison. » (*Au bon vieux temps des diligences*, p. 25-27.)

C'est ici le lieu de rappeler que B. Corbaz fut avec son ami Louis Pfluger le co-fondateur du *Bazar vaudois*, ouvert le 10 novembre 1831 au Chemin-Neuf (dans la maison n° 6 de l'avenue de l'Université, occupée aujourd'hui par la fabrique de draps Berger d'Éclépens), il constitua une nouveauté à Lausanne. En effet, ce fut au début un magasin d'un genre très spécial et ingénieux, à savoir le dépôt de tous les produits de l'industrie vaudoise et le Bazar vaudois facilita ainsi le développement de bien des activités industrielles intéressantes de notre pays. Il joua pour l'époque le rôle que jouent aujourd'hui les foires et comptoirs d'échantillons. Il s'y trouvait aussi, en outre, une bibliothèque industrielle composée dès la première année de trois cents volumes. Une lettre de B. Corbaz lue le 3 août 1832, en séance de la Société vaudoise d'utilité publique, disait que l'établissement prenait de la consistance et produisait déjà de bons résultats. (*Journal Soc. ut. publ.* 1832, page 45.)

Nous ne serions pas surpris d'apprendre que Corbaz fut au nombre des promoteurs de l'Exposition des produits de l'industrie suisse, tenue à Lausanne en 1833. Il est d'autre part intéressant de constater qu'en 1837 alors qu'on projetait une nouvelle exposition, il est revenu de son premier enthousiasme pour ce genre de manifestations, voudrait qu'on consultât les industriels du canton pour s'assurer si la majorité d'entre eux la désirent et demande en tous cas qu'elle se fasse avec plus de simplicité que la première. (*Journal soc. ut. publ.* 1837, p. 390). Dans le catalogue de l'exposition de 1833 nous

voyons figurer le nom de Corbaz comme exposant, l'objet exposé est une pipe à enfumer les abeilles.

Benjamin Corbaz fut un membre zélé de la Société vaudoise d'utilité publique, fondée en 1826, et les comptes rendus des séances de cette vénérable société, publiés dans la *Feuille du canton de Vaud*, puis dès 1833 dans le *Journal* qui lui fut suite — tous deux rédigés par le pasteur-professeur Dan.-Alex. Chavannes — témoignent largement de l'activité de B. Corbaz. On voit par exemple qu'en novembre 1832, notre libraire propose qu'on donne une direction plus pratique au journal de la société, et qu'on y insère quelques-uns des articles sur les connaissances utiles qui font le succès dans notre canton de tel périodique français. L'idée fut renvoyée au rédacteur du journal, qui promit d'en faire son profit tout en réservant la préférence aux articles originaux (p. 132). La même année on recourait aux conseils et à l'aide effective de Corbaz dans une commission destinée à susciter et à encourager la création et l'existence des bibliothèques populaires du canton de Vaud<sup>4</sup>. Il prête à la commission d'étude les ouvrages qu'il a en magasin. En corrélation avec ce sujet mentionnons une petite brochure de 70 pages, parue en 1838, précieuse encore à consulter aujourd'hui comme document bibliographique. Elle est intitulée *Conseils pour composer une bibliothèque religieuse, instructive et amusante à l'usage des industriels et des habitants de la campagne, recueillis par un bibliophile*. Il est évident que ce bibliophile n'est autre que B. Corbaz lui-même.

Abordons maintenant l'activité professionnelle de B. Corbaz comme libraire-éditeur. Un libraire peut avoir à s'occuper de la vente de trois sortes principales d'ouvrages : 1<sup>o</sup> ceux dits d'*assortiment*, c'est-à-dire de n'importe quel article de librairie publié par d'autres éditeurs ; 2<sup>o</sup> d'ouvrages publiés par lui-même à ses périls et risques et lui appartenant en propre avec ou sans redevance aux auteurs, c'est ce qui constitue ses *ouvrages de fonds*; 3<sup>o</sup> d'ouvrages édités par lui mais pour le compte des auteurs, auxquels il règle les exemplaires vendus à des conditions stipulées par contrat.

L'acte par lequel, en août 1843, B. Corbaz remit son magasin à Jaques Chantrens, et qu'on a bien voulu nous communiquer, montre que ces trois branches du commerce de la librairie étaient représentées chez Corbaz qui avait en outre, comme nos libraires d'aujourd'hui, un rayon de papeterie. En 1843, il se réserva la propriété des ouvrages de fonds et continua à s'occuper de ses éditions.

Nous avons vu qu'au début déjà, à la Cité-Derrière, Corbaz avait joint à son petit commerce d'épicerie et de reliure, un cabinet de lecture et ce fut, semble-t-il, l'embryon de sa librairie.

Frédéric Chavannes, dans ses délicieux « Souvenirs de Collège » insérés dans la *Révue suisse* de 1841, fait allusion à la bibliothèque locative de B. Corbaz et je ne puis résister à l'envie de vous en citer quelques lignes. Cela nous reporte aux années 1811 à 1816.

« La liberté de la presse et partant de la lecture n'était pas entendue alors comme elle l'est en ces temps de progrès toujours croissants. Une ordonnance, que, pour ma part, je ne puis qu'approuver, défendait à tout libraire de Lausanne de livrer aux écoliers aucun livre circulant dans les abonnements publics, sans le vu d'un billet signé de la main des parents qui voulaient autoriser la lecture de tel ou tel ouvrage. » Un camarade, heureux porteur d'un tel acte d'émancipation, en avait profité pour obtenir de M. B. C., pratiquant déjà la librairie à la Cité-Derrière, près des casernes, plusieurs livres qu'il avait dévorés avec ardeur. Monsieur C.....

<sup>4</sup> Une bibliothèque religieuse et populaire fut instituée à Lausanne en 1831.

ne gravitait pas alors dans la sphère élevée où nous le voyons parvenu, *Cité-Derrière*, par l'intelligence, le savoir-faire et le zèle pour le bien public qui en ont fait un homme utile et très recommandable...

» M. B. C. avait pour nous des noisettes de France, des pruneaux secs, du chocolat, etc., et sur des tablettes particulières, une petite bibliothèque, dont le catalogue n'offrait rien, sans doute, de contraire à la morale.

» N'ayant pas le bonheur de pouvoir présenter de *carte de sûreté*, comme mon camarade susdit, j'eus recours à l'obligeance de ce dernier pour satisfaire l'extrême désir qui me dominait, à l'endroit d'un ouvrage qu'il avait lu dernièrement et dont il m'avait conté les merveilles. J'obtins l'objet de mes vœux et je me mis à mon œuvre de ténèbres, avec un battement de cœur où la crainte et le plaisir se le disputaient d'intensité. »

(A suivre.)

### AU CONTEUR VAUDOIS

*Rimes rustiques.*

**L**A-BAS, au lointain abreuvoir  
Qui luit entre les herbes hautes,  
Fantine a rendez-vous, ce soir,  
Avec le fils du « Garde-Côtes ».

Car Jean eut l'heureuse fortune  
D'avoir, au « dernier abbays »,  
Fait danser, au clair de la lune,  
La plus belle enfant du pays.

— Tête nue, avec robe blanche,  
Dans le crépuscule empourpré  
De ce mémorable dimanche,  
Fantine court à travers près.

— Jean, songeur, attend sa promise  
Le cœur joyeux de ses vingt ans ;  
Et chante une ballade exquise,  
Comme en savent les paysans.

El quand elle apparut, lointaine,  
Il interrompit sa chanson  
Et, roi, sacré Fantine... reine  
De son cœur et de sa maison.

Puis il courut au-devant d'elle,  
Lui prit la taille et l'embrassa.  
Au grand émoi des sauterelles,

Devant moi le couple passa.  
Car, citadin qui fuit la ville  
Et s'en va muser par les champs  
Je fus témoin de cette idylle

— Et depuis j'y songe souvent.

R. MOLLES.

### ONNA PERMECHON A COUP DÉ RAJAO

**L**'ETAI dao teim io noutré carabiniers formavan dei compagni. Quoquézons dé co sordats que passavant on course dé répétition l'avan demandâ au capitaine Besson onna permechon d'onzhore po la demindze né. Ma l'officier que ne volliâvè pas que ses hommous s'esquintan eintrîles z'exercicous refusâvè; toté lè démarzés furan po rein, et cein eimbetâvè galé noutré pioupiou que l'avan arreindzi onna galeza partie.

La demeindze arrevé et la barba dao capiténé avai fulta d'itre rasaie, mâ lou fratet que l'avai traou bu, grulâvè et ne poavè pas teni lou rajao et la compagni se trovâvè dein on eindrai io lè coiffeu n'iran pas. épais. Ion dei lurons, on tot fein, en veant l'eimbêtameint dao capiténé lei propousé dé reimplacé lou fratet ein deseint que manéivé asse bin la lamma què sa carabine. Lou capiténé tot conteint lei confié sè djouté. Lou barbier d'occaison s'en terivé à l'honneu et au contentémein de son client, à quau ye rémuâvè onna ball' épene dau pi, mâ quand l'a fê la matî dé l'opérachon et que ion des côté dao vesadzou n'avait pa éta totzi !

— N'est pas lou tôt, capiténé, et noutra permechon ?

— Eh bin ! ie vos ai de que n'était pas accordeiae.